

Québec, le 16 juin 2014

Monsieur Pierre-Philippe Dupont
Directeur du développement durable
Royal Nickel Corporation
42, avenue Trudel
Amos (Québec) J9T 4N1

**Objet : Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal
Nickel Corporation
Questions complémentaires du 16 juin 2014**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions qui remplacent les questions 53 et 54 du document DQ6.1 plus d'autres questions, et pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 18 juin 2014** pour la bonne marche de ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j. Annexe de questions du 16 juin 2014

Annexe de questions 16 juin 2014

Remplace les questions 53 et 54 du document DQ6.1 plus d'autres questions

Dans un mémo au sujet de mesures d'atténuation spécifiques au sautage, il est indiqué que l'ajout d'angles de restriction « constitue une mesure d'atténuation efficace permettant d'assurer le respect des normes du RAA dans les zones habitées localisées à proximité du projet ».

- Afin de dresser un portrait des émissions de contaminants atmosphériques liées au projet en considérant cette mesure d'atténuation, veuillez produire et déposer une modélisation de la dispersion atmosphérique pour les années d'exploitation 8 (scénarios 1a, 1b et 1c) et 10 (scénarios 2a, 2b et 2c).

Les détails techniques concernant la procédure de modélisation et les scénarios étudiés doivent être identiques à ceux présentés dans la révision 1 du rapport de modélisation du projet Dumont (notamment des valeurs d'extraction respective de 137,6 et 146,5 Mt/an pour les années 8 et 10), ainsi que ceux définis dans les réponses à la 3^e série de questions et commentaires du MDDEF. Les concentrations totales estimées pour tous ces scénarios doivent donc être présentées à la limite d'application du RAA, soit une distance de 300 m des différentes installations du projet (DQ9.1, p. 3) et aux premières zones habitées.

- S'il y a des dépassements de normes ou critères constatés dans les scénarios modélisés, pour chacune des substances en cause, pendant combien de jours cela surviendrait-il par année ? Quelles mesures d'atténuation supplémentaires pourraient être mises en œuvre pour respecter les normes ou critères ?
- Les scénarios 1b et 2b impliquent l'arrêt de 50 % des activités de construction au parc à résidus et le déplacement vers le nord de toutes les activités restantes alors que les scénarios 1c et 2c prévoient l'arrêt de l'extraction d'environ 65 % des stériles. Sous quelles conditions ces mesures d'atténuation particulières seraient-elles mises en place ? Pendant combien de jours par années est-il prévu qu'elles soient requises ?
- Il est mentionné dans le Mémo que des sautages pourraient être reportés en fonction de la direction du vent. Pendant combien de jours par année est-il anticipé que le vent soufflerait dans une direction qui causerait le report des sautages à des jours subséquents ?

- Veuillez déposer la lettre d'engagement, relatives aux mesures d'atténuation spécifiques au sautages, transmise le 14 mars 2014 par Pierre-Philippe Dupont (RNC – Directeur du développement durable) à Marthe Côté (MDDELCC – Coordonnatrice aux projets miniers de la Direction de l'évaluation environnementale des projets nordiques et miniers).